

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 255-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1204

Déposée le: 05.09.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Kaenel (Villeret, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Mise au concours et attributions de prix: est-ce bien une tâche fondamentale de l'Etat?

En parcourant les nombreux communiqués de presse de l'administration cantonale, on constate que, régulièrement, le canton met au concours et attribue différents prix, et ce dans les domaines les plus variés :

- Prix du « sportif bernois » lors de la fête fédérale de gymnastique (23.05.2013)
- Prix 2013 des monuments historiques (02.05.2013)
- Mise au concours du Prix du cinéma 2013 (15.04.2013)
- Mise au concours du Prix de la photographie 2013 (01.04.2013)
- Remise des Prix Renfer et Alpha 2013 (15.03.2013)
- Prix « Litterking » 2013 (07.03.2013)
- Prix de la conservation du patrimoine (16.11.2013)
- Prix du cinéma bernois 2012 (14.10.2013)
- Prix de la musique 2012 (04.10.2013)
- ...

Afin de clarifier cette situation en ces temps de difficultés financières et de réflexion sur les tâches fondamentales dévolues à l'Etat, l'interpellateur pose les questions suivantes :

1. Dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le Conseil-exécutif considère-t-il que ce type de « prestations » relève vraiment des tâches fondamentales de l'Etat ?
2. Combien y a-t-il de types de prix attribués par Direction lors d'une année civile ?
3. Sous quelle forme ces prix sont-ils remis (monétaires, bons...) ?
4. Quel est le coût annuel de l'ensemble des prix distribués par le canton ?